

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-339/SG/FP rectificatif à la décision n° 70-72/SG/FP du 20 janvier 1970.

n° 70-339/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
3 avril 1970

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1970

Date du numéro
25 avril 1970

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de:

Art. 1

— M. Hassan Ibrahim Beder, préposé de 2° classe, 3e échelon, du Cadre territorial en service au Réseau Général Radioélectrique, qui ne réunit plus les conditions nécessaires pour continuer à exercer son emploi dans l'Administration en raison de sa condamnation par le Tribunal Supérieur d'Appel du 15 décembre 1969 à 3 mois d'emprisonnement, pour complicité de fausses déclarations, est révoqué de son emploi avec suspension de ses droits À pension. Lire :

Art. 1er

— M. Hassan Ibrahim Beder, préposé de 2° classe, 8° échelon du Cadre territorial en service au Réseau Général Radioélectrique, qui ne réunit plus les conditions nécessaires pour continuer à exercer son emploi dans l'Administration en raison de sa condamnation par le Tribunal Supérieur d'Appel du 15 décembre 1969 à 3 mois d'emprisonnement, pour complicité de fausses déclarations, est révoqué de son emploi sans suspension de ses droits à pension. Le reste sans changement.